



Demande de report d'ouverture de négociation sur le protocole accord préélectoral

Le législateur souhaite donner une importance prépondérante au dialogue social dans l'entreprise qu'il intitule « loi pour le renforcement du dialogue social »

L'UIMM, syndicat Patronal vient de signer une lettre de recommandation avec les organisations syndicales le 29 juin 2018 demandant aux entreprises de la métallurgie d'ouvrir des négociations sur l'organisation du dialogue social, préalablement à la négociation du protocole d'accord préélectoral.

Jusqu'à présent les demandes de nos organisations syndicales pour aller dans ce sens, la dernière datant du 18 juin, sont restées sans réponse jusqu'à mardi dernier. Interrogée en préambule du Comité d'entreprise sur la politique sociale, nous avons compris que la direction avait accepté d'ouvrir la négociation sur la mise en place du CSE. Vendredi 20 juillet, les organisations syndicales sont conviées à une négociation sur « un éventuel avenant à l'accord sur le droit syndical »..., alors que nous nous attendions à une convocation d'un accord de mise en place du CSE.

D'ores et déjà la convocation d'ouverture de négociation du protocole d'accord préélectoral pour le 25 juillet nous apparaît comme caduque.

Le profond changement qu'implique la fusion des instances CE, DP et CHSCT en CSE ne doit pas se faire dans la précipitation. Cette négociation doit être sérieuse et loyale comme le rappelle la loi. La lettre de recommandation signée de l'Union des Industries et métiers de la Métallurgie, organisation syndicale patronale précise que les missions et moyens du dialogue social doivent être adaptés à chaque entreprise.

Nous demandons une nouvelle fois à la direction d'ouvrir la négociation sur la mise en place du CSE et de repousser le protocole d'accord préélectoral

Issoire, le 16 Juillet 2018

Pour FO,
Thierry CHEVALIER

Pour la CFE - CGC,
Michel DECHARRIERE

Pour la CGT,
Christian LACOSTE